

ad no 1491

Légation V.V.

SUISSE.

Paris, le 13 Juillet 1891
A. G. J. J. J. J.

No 1491

en circulation
14. VII. 91.
Spf

Monsieur le Président

~~Confidentiel~~

Le 27 Juin, j'ai eu l'honneur de Vous adresser un rapport détaillé (no 1283) sur un entretien que j'eus à cette époque avec M. Jules Favre au sujet des garanties à obtenir pour le libre transit entre la Suisse et la France par les territoires récemment annexés à l'Allemagne. J'avais cru devoir compléter ce rapport par quelques considérations tirées des renseignements fournis par M. Sauvage, Directeur des Chemins de fer de l'Est français.

M. Jules Favre vient de me communiquer, tout à fait confidentiellement, un passage du rapport

Monsieur
Monsieur Schenk
Président de la Confédération Suisse
à Berne

91



qui lui a été adressé à ce sujet par MM. de Goulard
et de Clercq, plénipotentiaires français à Francfort.

J'ai l'honneur de Vous envoyer sous ce pli
copie de ce document. Comme Vous le verrez, M. Jules
Faure a donné à ses agents des instructions conformes
à Votre désir, et ceux-ci ont obtenu des plénipo-
tentiaires allemands qu'ils demanderaient au Chancelier
de l'Empire, si l'on ne pourrait pas, par un paragraphe
additionnel, ajouté à l'article 18 du traité général,
" stipuler le maintien rétrograde de la liberté de
" transit qui existe aujourd'hui."

Je me suis empresse d'adresser à M. Faure
mes remerciements pour son obligeante communication;
j'ai fait le nouveau rapport, à cette occasion, la
nécessité de ne pas s'en tenir aux traités de commerce

actuellement existants, mais les chercher et obtenir des
garanties permanentes, par l'insertion, à titre additif, de
stipulations formelles dans le traité de paix.

J'aurais toni de Vous tenir au courant des
nouvelles démarches faites à Francfort par MM de Gouillard
et De Clercq, et je saisis cette occasion pour Vous prier
d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de
ma plus haute considération.

Le Ministre de la Confédération Suisse

Stenz

Amhar. ad acta.

29. x. 11. 71.

5797.

Bundesrath vom 20. Aug. 1871

Paris. Gesandt. 13. Juli 1871.

Handeln zwischen der Dänischen u. Schwedischen

über vereinbarte Gebiet

H. A.

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]